



Que faire après un accident d'automobile

Qu'il s'agisse d'un léger accrochage ou d'un accident grave, savoir ce qu'il faut faire après un accident d'automobile peut rendre cette expérience un peu moins traumatisante et vous aider à éviter de commettre des erreurs coûteuses.



Que faire après un accident d'automobile

ÉTAPE 1 Arrêtez-vous. Si votre automobile est en cause dans un accident et que vous ne vous arrêtez pas, vous vous exposez à une poursuite criminelle.

ÉTAPE 2 S'il y a des blessés, si l'ensemble des dommages aux automobiles en cause semble s'élever à PLUS de 1 000 \$ ou si vous croyez qu'un des autres automobilistes a commis une infraction au Code criminel (par exemple, conduite avec facultés affaiblies), composez le 911 et suivez les directives du téléphoniste d'urgence. Les policiers se présenteront dans les meilleurs délais.

Ne tentez pas de déplacer une personne blessée lors de l'accident — vous pourriez aggraver ses blessures!

S'il n'y a aucun blessé et que l'ensemble des dommages aux automobiles en cause semble être INFÉRIEUR à 1 000 \$, appelez les policiers locaux qui vous indiqueront la marche à suivre. Des policiers pourraient ou non être dépêchés sur le lieu de l'accident. Si les policiers locaux ne se présentent pas sur le lieu de l'accident, on vous demandera de communiquer avec le centre de déclaration des collisions au cours des 24 prochaines heures.

Les centres de déclaration des collisions sont des installations policières conçues pour aider les automobilistes à signaler les accidents d'automobile. Le centre de déclaration des collisions vous aidera à remplir un rapport de police et les dommages à l'automobile seront photographiés.

On trouve des centres de déclaration des collisions dans bon nombre de territoires de la province. Visitez le www.accsupport.com ou composez le (416) 745-3301 pour connaître le centre de déclaration des collisions le plus près de chez vous.

S'il n'existe pas de centre de déclaration des collisions dans la zone de l'accident, les policiers vous demanderont de vous présenter au poste le plus près afin d'y remplir un rapport.

ÉTAPE 3 Si cela est sécuritaire, déplacez votre automobile sur le bord de la route, à l'écart de la circulation. Si votre automobile ne peut être conduite, actionnez vos feux clignotants ou utilisez des cônes, des triangles de signalisation ou des fusées lumineuses.

ÉTAPE 4 Notez les noms, adresses, numéros de téléphone et numéros de permis de conduire de tous les autres automobilistes, les numéros de plaque d'immatriculation des autres automobiles ainsi que les noms et adresses des propriétaires inscrits des automobiles et les renseignements d'assurance de toutes les autres automobiles.

ÉTAPE 5 Demandez aussi les noms, adresses et numéros de téléphone des passagers et des témoins.

ÉTAPE 6 Notez les détails précis du lieu de l'accident en utilisant la grille d'accident ci-jointe.

ÉTAPE 7 Déclarez l'accident à votre courtier, agent ou compagnie d'assurances dans les meilleurs délais après l'accident. Pour de plus amples

renseignements sur les demandes d'indemnité auprès de votre compagnie d'assurances, visitez le site Internet : www.autoinsurance.gov.on.ca ou téléphonez à la CSFO au : (416) 250-7250, (numéro sans frais : 1 800 668-0128) et demandez notre dépliant *Comment présenter une demande d'indemnité à la suite d'un accident d'automobile*.

N'oubliez pas...

- Même si cela peut sembler difficile, il est important de rester calme.
- Ne discutez pas avec les autres automobilistes et passagers. Gardez votre version des faits pour les policiers.
- Ne prenez aucune responsabilité de façon volontaire et ne signez aucune déclaration relative à une faute ou une promesse de rembourser les dommages sur le lieu de l'accident.
- Méfiez-vous des conducteurs de dépanneuse non autorisés qui insistent pour remorquer votre automobile et qui exigent le paiement immédiat du remorquage ou qui tentent de remorquer votre automobile au garage ou à l'atelier de débosselage de leur choix. Ceux-ci pourraient profiter de la confusion entourant l'événement afin de vous intimider et de remorquer votre automobile. Si vous sentez que l'on exerce sur vous une pression, demandez aux policiers le nom d'un conducteur de dépanneuse autorisé et faites remorquer votre automobile dans un centre de déclaration des collisions ou un poste de police jusqu'à ce que vous ayez communiqué avec votre assureur.

Soyez prêt pour un cas d'urgence sur la route

Ayez toujours dans le coffre de l'automobile une trousse de base pour secours d'urgence ou premiers soins. Vous pouvez facilement assembler une trousse de secours pour la voiture en plaçant les articles suivants dans un contenant en plastique :

- Une trousse de base de premiers soins
- Un appareil photo jetable
- Des fusées lumineuses, des triangles de signalisation et des cônes
- Un extincteur d'incendie (Type A-B-C)
- Une lampe de poche et des piles supplémentaires
- Des câbles de démarrage
- Une trousse pour réparer les pneus et une pompe
- Une trousse de petits outils
- Une serviette de toilette
- Une paire de gants de travail
- Des denrées non périssables
- Des débarbouillettes
- De l'eau en bouteille
- Une couverture thermique

Grille d'accident - À conserver à portée de la main

Les accidents d'automobile peuvent être très stressants : le choc et l'énerverment vous empêcheront peut-être de réfléchir de façon éclairée. Si vous avez un accident, cette grille vous indiquera les renseignements que vous devrez recueillir sur le lieu de l'accident.

Conservez cette grille dans votre coffre à gants, avec un stylo.

NOTE : Un exemplaire électronique de cette grille est aussi offert sur le site Internet de la CSFO - Assurance-automobile au : www.autoinsurance.gov.on.ca.

Grille d'accident

Date :	Heure :
Endroit :	Conditions météorologiques :
État de la route :	Vitesse estimative de ou des automobiles :

Description de l'accident :

Diagramme :

A	Votre véhicule
B	Les autres véhicules
C	



Renseignements sur les autres automobilistes

Nom :	
Adresse :	Téléphone à domicile :
	Téléphone au travail :
N° de la plaque d'immatriculation :	N° du permis de conduire :
Marque et couleur de l'automobile :	
Propriétaire inscrit de l'automobile :	
N° d'identification de l'automobile :	
Compagnie d'assurances :	
N° de la police d'assurance :	Date d'expiration :
Dommages à l'automobile :	
Nombre de passagers : _____	Noms :
Place dans l'automobile : _____	_____
Place dans l'automobile : _____	_____
Place dans l'automobile : _____	_____

Nom :	
Adresse :	Téléphone à domicile :
	Téléphone au travail :
N° de la plaque d'immatriculation :	N° du permis de conduire :
Marque et couleur de l'automobile :	
Propriétaire inscrit de l'automobile :	
N° d'identification de l'automobile :	
Compagnie d'assurances :	
N° de la police d'assurance :	Date d'expiration :
Dommages à l'automobile :	
Nombre de passagers : _____	Noms : _____ _____ _____
Place dans l'automobile : _____	
Place dans l'automobile : _____	
Place dans l'automobile : _____	
Témoins	
Nom :	
Adresse :	Téléphone à domicile :
	Téléphone au travail :
Nom :	
Adresse :	Téléphone à domicile :
	Téléphone au travail :
Nom :	
Adresse :	Téléphone à domicile :
	Téléphone au travail :
Agent de police sur les lieux	
Nom :	
N° de l'insigne :	Division :
Téléphone au travail :	
Conducteur de la dépanneuse	
Nom de l'entreprise :	
Nom du conducteur :	
N° du camion :	Téléphone au travail :
Adresse de l'endroit où l'automobile a été remorquée :	

Commission des services financiers de l'Ontario
5160, rue Yonge, C.P. 85
Toronto (Ontario)
M2N 6L9

Téléphone : (416) 250-7250
Sans frais : 1 800 668-0128
TTY (416) 590-7108, 1 800 387-0584

Site Web de la CSFO : www.fsco.gov.on.ca
Site Web de l'Assurance-automobile : www.autoassurance.gov.on.ca

This information booklet is also available in English



Commission des
services financiers
de l'Ontario

ISBN 0-7794-6628-4
©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005.